



**NETTOYAGE**  
& plus encore

**NOTRE EXPERTISE  
AU SERVICE DE LA PROPRETÉ**



Nettoyage des locaux

Nettoyage et maintenance  
des ventilations

Nettoyage et dégraissage  
des hottes de cuisine

---



# NETTOYAGE DES LOCAUX

**Le nettoyage concerne l'entretien de tous locaux communs d'habitations (immeubles, parties communes..) et des locaux professionnels (bureaux, locaux commerciaux,...).**

- ↪ Entrée / sortie des conteneurs poubelles selon les ramassages,
- ↪ Nettoyage et désinfection des locaux poubelles et des conteneurs,
- ↪ Sols : lavage, balayage, séchage, décapage
- ↪ Nettoyage des traces,
- ↪ Aspiration des tapis,
- ↪ Nettoyage des mains courantes,
- ↪ Vidage des poubelles communes,
- ↪ Lustrage des sols,
- ↪ Mise en cire de protection,
- ↪ Vitres accessibles,
- ↪ Décapage haute pression eau chaude des surfaces extérieures.

Selon vos besoins, nous réalisons une évaluation gratuite en respectant votre cahier des charges. Choisissez le nombre de prestation que vous souhaitez, avec un contrat d'entretien ou avec une intervention ponctuelle.

# MAINTENANCE DES VENTILATIONS



**Une ventilation bien entretenue assure le renouvellement de l'air, aussi bien dans les parties communes que privatives.**

Mal entretenue, elle peut exposer les résidents à des nuisances comme les moisissures, les mauvaises odeurs, l'humidité mais aussi les courants d'air, des sifflements et des bruits mécaniques et, in fine, à des infections respiratoires.

- ↳ Maintenance des VMC,
- ↳ Nettoyage et désinfection des conduits,
- ↳ Nettoyage et réglage des bouches de ventilation,
- ↳ Ramonage des conduits de ventilation naturelle,
- ↳ Pose de trappe de visite,
- ↳ Mesure de débit et de dépression,
- ↳ Remise en état des réseaux,
- ↳ Changement des moteurs et volutes.



## LA LEGISLATION

Arrêté du 24 mars 1982, relatif à l'aération des logements

[ Art. 14 – aucun dispositif mécanique individuel, tel qu'une hotte de cuisine équipée d'un ventilateur, ne peut être raccordé à une installation collective de sortie d'air, qu'elle soit mécanique ou à tirage naturel. ]

[ Vu l'arrêté du 25 avril 1985, du décret N°82269 du 24 mars 1982 et l'arrêté du 30 mai 1989 qui règlemente l'entretien des installations VMC, VMC GAZ, ventilation naturelle et qui portent notamment sur les opérations à réaliser dans le cadre d'un entretien du système VMC. ]

Celle-ci est obligatoire annuellement. Cela permet de maintenir en état les moteurs et d'avoir une extraction dans les logements conforme aux besoins.



# DEGRAISSAGE DES HOTTES DE CUISINE



- ↳ Dégraissage des hottes aspirantes,
- ↳ Dégraissage des moteurs,
- ↳ Dégraissage des filtres,
- ↳ Pose de trappe de visite,
- ↳ Remplacement moteur escargot tourelle / caisson.



## LA LEGISLATION

Elle prévoit très clairement le nettoyage et la désinfection périodique de l'ensemble du système.

Un incendie dû à une défaillance d'entretien d'une hotte ayant participé à la propagation causant des dommages matériels (et/ou humains), est passible de sanctions civiles et pénales.

C'est aussi un facteur d'exclusion de prise en charge pour les assurances.

| Arrêté du 25 septembre 1985 définissant les substances admises pour les produits de nettoyage.

| Décret 73.1007 du 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques d'incendies dans les établissements recevant du public.

| Arrêté du 20 juin 1980 relatif aux risques d'incendies dans les établissements recevant du public

Celle-ci est obligatoire annuellement.



**NETTOYAGE & plus encore** a été fondée en 1990 sur Saint-Laurent-de-la-Salanque.

Nous sommes spécialisés dans :



**Le nettoyage  
des locaux**



**La maintenance  
des ventilations**



**Le dégraissage des  
hottes de cuisine**

L'entreprise est reconnue pour son savoir-faire et sa réactivité.

Nous utilisons notre propre matériel, nous ne laissons rien sur place.

Notre personnel est employé localement en CDI au sein de l'entreprise, nous évitons les contrats précaires et instables.

Notre engagement auprès de notre personnel est le gage de qualité et fiabilité de prestation pour vous.



CONTACT

**NETTOYAGE & PLUS ENCORE**  
**Sarl JSM SERVICES**

**Tél. : 04 68 51 64 65**

Agence technique : Saint-Laurent-de-la-Salanque

Siège social : 5, rue du Moulinas - 66330 Cabestany

[contact@nettoyageetplusencore.fr](mailto:contact@nettoyageetplusencore.fr)

[www.nettoyageetplusencore.fr](http://www.nettoyageetplusencore.fr)